

TARIFICATION AU 1er NOVEMBRE 2017

HONORAIRES SUR LES VENTES DE BIENS IMMOBILIERS D'HABITATION :

PRIX DE VENTE	Honoraires HT	Honoraires TTC
Moins de 50.000 €	4.166,66 €	5.000 €
De 50.000 à 75.000 €	8,33 %	10,00 %
De 75.001 à 100.000 €	7,50 %	9,00 %
De 100.001 à 120.000 €	6,66 %	8,00 %
De 120.001 à 150.000 €	6,25 %	7,50 %
De 150.001 à 180.000 €	5,83 %	7,00 %
De 180.001 à 200.000 €	5,42 %	6,50 %
De 200.001 à 250.000 €	5,00 %	6,00 %
De 250.001 à 300.000 €	4,58 %	5,50 %
De 300.001 à 500.000 €	4,17 %	5,00 %
Supérieur à 500.001 €	3,33 %	4 %

Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat confié. Le pourcentage s'applique sur le prix de vente honoraires compris. Les prix affichés sont nets : hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

HONORAIRES DE LOCATION POUR LES BAUX D'HABITATION OU MIXTES, loi du 06/07/1989 modifiée le 27/03/2014 :

A charge du Bailleur :

- Frais d'entremise - négociation : 125 € HT soit 150 € TTC.
- Visite du logement, constitution du dossier, rédaction du bail : 10 € TTC le m².
- Etat des lieux : 3€ TTC le m².

A charge Locataire :

- Visite du logement, constitution du dossier, rédaction du bail : 10 € TTC le m².
- Etat des lieux : 3€ TTC le m².

Les honoraires à charge locataire ne peuvent être supérieurs à ceux du bailleur.

HONORAIRES SUR LES VENTES DE LOCAUX COMMERCIAUX :

Droit au bail : 10% du prix de vente + 30% du loyer annuel.

Fonds de commerce selon devis.